

**Nouveauté : la réservation se fait par téléphone en CB.  
Un contrat de réservation sera établi**

**Réservation :**

Pour l'acquisition d'un de nos chiots, une présentation sommaire vous concernant est souhaitée.

Nous ne répondrons pas aux mails : « c'est combien ? »

La réservation de nos chiots n'est effective qu'après la réception d'arrhes de 500€ à 800 € (30 %) et d'un contrat de réservation signé, lors de votre venue à l'élevage ou par courrier

**Lors de l'achat il vous sera remis :**

- La carte d'identification du chiot
  - Le certificat vétérinaire obligatoire avant cession du chiot
  - Le certificat de naissance LOF (pedigree provisoire) qui vous sera envoyé dès la réception provenant de la SCC (Société Centrale Canine)
  - Un contrat de vente précisant l'ensemble des conditions de vente et toutes les garanties légales.
  - Le carnet de vaccination : Les chiots sont vendus identifiés et vaccinés contre les maladies de carré, d'hépatite, parvovirose et de toux de chenil.
    - ils auront une première injection pour la parvovirose et une deuxième injection : maladie de carré, hépatite, parvovirose, PI2 et toux du chenil intranasal
    - le rappel (maladie de carré, hépatite, PI2) sera à votre charge si le chiot part vers 10 à 12 semaines mais votre chiot sera immunisé pour la plupart des maladies.

Chez nous c'est la seule condition pour que le chiot parte avec un minimum d'immunité, il pourra dès son départ de chez nous sortir pour faire ses besoins.

- Un livret d'élevage avec tous les renseignements concernant l'entretien, L'éducation, et nourriture du chiot ainsi que des photos depuis sa naissance.
- Un kit naissance chiot avec des croquettes, jouets ...

Aucune réservation n'est prise avant les naissances.

Aucune expédition de nos chiots n'est effectuée, il est préférable que vous veniez le chercher; vous pourrez ainsi voir ses parents, ses conditions de vie, etc...

Après la réservation officialisée, en cas de désistement de l'acheteur, ces arrhes resteront acquises au vendeur au titre des dommages et intérêts d'immobilisation de l'animal.

En cas d'impossibilité de l'éleveur de vendre le chiot pour cause de défauts, de maladie, de décès, le montant de la réservation sera remboursé à l'acheteur pour solde de tout compte.

Par contre, un chiot acheté à 9/12 semaines, vu son jeune âge je ne peux garantir ni la deuxième dentition définitive, ni si le chiot sera un reproducteur ou une reproductrice ou un chien d'expo.

Si vous recherchez ces critères de sélection il vous faut acheter un chien adulte.

### **Tous nos chiots sont vendus de compagnie :**

Le Code Rural indique que le chien de compagnie n'est pas obligatoirement destiné aux expositions ni à la reproduction. L'éleveur qui vend un chien de compagnie n'a pas à apporter une garantie de confirmation, il n'a pas à assumer cette obligation de résultat. Il est à noter que plusieurs cours d'appel ont jugé que l'éleveur n'était pas tenu de la garantie de confirmation dans la mesure où l'éleveur ne maîtrise pas toute la génétique, et ne peut prévoir l'évolution du chien en dépit de son expérience et de son travail de sélection.

Un éleveur n'est donc pas censé garantir un chiot, à l'âge de 2 mois passés, nous ne pourrions donc être tenu responsable de l'évolution du chiot.

En cas de litige et qu'aucun accord n'a pu être fait entre le professionnel et le client, le médiateur de la consommation qu'il a désigné est :

MEDIAVET [contact@mediavet.net](mailto:contact@mediavet.net) <https://mediavet.net>